



European
University
Institute

Robert Schuman Centre for Advanced Studies

La dimension sociopolitique actuelle de la migration en Tunisie

Abderazak Bel Haj Zekri

CARIM Notes d'analyse et de synthèse 2011/48

**Série - Migrations méditerranéennes et
subsahariennes : évolutions récentes**

Module Socio-Politique

Co-financé par l'Institut universitaire européen et
l'Union européenne



CARIM
Consortium pour la recherche appliquée sur les migrations internationales

**Notes d'analyse et de synthèse – Migrations méditerranéennes et subsahariennes:
évolutions récentes
module socio-politique
CARIM-AS 2011/48**

La dimension sociopolitique actuelle de la migration en Tunisie

Abderazak Bel Haj Zekri
Directeur, enseignant, Office des Tunisiens à l'Étranger /
Institut de travail et des études sociales, DEN-DEN

L'ensemble des travaux de la série « Migrations méditerranéennes et subsahariennes: évolutions récentes » est disponible à l'adresse suivante : <http://www.carim.org/ql/MigrationEvolutions>.

© 2011, Institut universitaire européen
Robert Schuman Centre for Advanced Studies

Ce texte ne peut être téléchargé et imprimé, en un seul exemplaire, que pour un usage strictement personnel et non collectif.

Toute autre reproduction, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite préalable du Robert Schuman Centre for Advanced Studies.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à : carim@eui.eu

Dans les citations et références, ce texte doit être mentionné comme suit :

[Prénom et nom de(s) auteurs(s)], [*titre*], série : "CARIM AS", [n° de série],
Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI):
Institut universitaire européen, [année de publication].

Les opinions exprimées dans cette publication ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position de l'Union européenne

Institut universitaire européen
Badia Fiesolana
I – 50014 San Domenico di Fiesole (FI)
Italie

<http://www.eui.eu/RSCAS/Publications/>
<http://www.carim.org/Publications/>
<http://cadmus.eui.eu/dspace/index.jsp>

CARIM

Le Consortium pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM) a été créé à l'Institut universitaire européen (IUE, Florence) en février 2004. Il est co-financé par la Commission européenne, DG AidCo, actuellement au titre du Programme thématique de coopération avec les pays tiers en matière de migrations et d'asile.

Dans ce cadre, le CARIM a pour objectif, dans une perspective académique, l'observation, l'analyse et la prévision des migrations dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée et d'Afrique subsaharienne (signifiée par « la région » dans le texte ci-dessous).

Le CARIM est composé d'une cellule de coordination établie au Robert Schuman Centre for Advanced Studies (RSCAS) de l'Institut Universitaire Européen et d'un réseau de correspondants scientifiques établis dans les 17 pays d'observation : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Palestine, Sénégal, Soudan, Syrie, Tchad, Tunisie et Turquie. Tous sont étudiés aussi bien comme pays d'origine, de transit que d'immigration. Des experts externes provenant des pays de l'Union européenne et des pays de la région contribuent également à ses activités.

Le CARIM conduit les activités suivantes:

- Base de données sur les migrations méditerranéennes et subsahariennes;
- Recherches et publications;
- Réunions d'experts et rencontres entre experts et décideurs politiques;
- Ecole d'été sur les migrations ;
- Information

Les activités du CARIM couvrent trois dimensions majeures des migrations internationales : économique et démographique, juridique et sociopolitique.

Les résultats des activités ci-dessus sont mis à la disposition du public par le site Web du projet: www.carim.org

Pour plus d'information

Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales
Centre Robert Schuman
Institut universitaire européen (IUE)
Convento
Via delle Fontanelle 19
50014 San Domenico di Fiesole
Italie
Tél: +39 055 46 85 878
Fax: + 39 055 46 85 755
Email: carim@eui.eu

Robert Schuman Centre for Advanced Studies

<http://www.eui.eu/RSCAS/>

Résumé

Avant la révolution tunisienne de janvier 2011, les deux principaux axes de la politique migratoire, dans le cadre le Plan économique et social 2010-2014, étaient les suivants : la promotion de la migration légale à travers la signature d'accords avec des pays européens et non européens (Canada, Australie, etc.) ; et le renforcement des liens avec les émigrés tunisiens afin d'encourager leur participation au développement local.

Après la chute de l'ancien régime, le gouvernement de transition a fait face à deux événements importants, en relation avec les migrations : la recrudescence de l'émigration clandestine vers l'Italie et les retours massifs des Tunisiens de Libye. Par ailleurs, les associations d'émigrés tunisiens demandent à participer à la redéfinition de la politique migratoire.

Abstract

Until the Tunisian revolution of January 2011, the two main axes of the Tunisian migration policy, in the frame the Economic and Social Plan 2010-2014, were the followings : promoting legal migration through agreements with European and non European countries (Canada, Australia, etc.) ; and strengthen links with the Tunisian migrants abroad in order to support their participation in local development.

After the fall of the ancient regime, the transition government faced two important events, in relation with migration : the upsurge of irregular migration to Italy and the massive return of Tunisian migrants from Libya. Moreover, the associations of Tunisians migrants demand to participate in the redefinition of migration policy.

Introduction

A la fin de l'année 2010, le nombre d'émigrés tunisiens atteignait le chiffre de 1.100.000 individus, ce qui représente le 1/10^{ème} de la population totale du pays. Le recours à l'émigration continue de constituer une alternative - et notamment pour les jeunes en Tunisie en l'absence de perspectives¹ et d'une solution à une situation de chômage de longue durée - ou une amélioration possible des conditions de vie notamment dans les régions défavorisées ou les zones urbaines périphériques. Cette tendance est largement confirmée par les différentes enquêtes menées à des étapes différentes par l'Observatoire National de la Jeunesse qui démontrent que la part des jeunes (âgés entre 15-29 ans) qui envisagent d'émigrer, indépendamment de leur sexe, de leur niveau socio-économique, de leur niveau d'éducation ou de formation, est passée de moins de 25% en 1996 à 75,9% en 2005. Certains déclarent même que la réalisation de leur projet migratoire n'exclut pas le recours à l'émigration clandestine (15%), réalité confirmée par le profil des émigrés clandestins vers l'Italie en date du mois de février 2011.

La question de l'émigration continue à retenir donc l'attention du pouvoir politique, des institutions et des organisations de la société civile. L'année 2010 a connu une continuité dans l'application du programme développé par les pouvoirs publics pour la période 2009-2014 dans le domaine de l'émigration comprenant une dimension relative à la promotion de l'émigration légale par la dynamisation des accords bilatéraux avec l'Italie et la France, et l'ouverture sur le secteur privé en accordant l'autorisation à des bureaux privés de placement en vue d'agir au niveau du placement à l'international² d'une part, et le renforcement des actions en direction de la diaspora tunisienne afin de consolider sa participation à l'effort de développement, de l'autre.

Cependant, cette continuité dans la politique migratoire va subir une rupture brutale à la fin de l'année 2010. En effet, la Tunisie a connu à partir du 17 décembre 2010 le déclenchement d'un mouvement social sans précédent dans la région intérieure de Sidi Bouzid et qui a vite gagné les autres régions victimes d'une politique régionale de développement déséquilibrée, puis les grandes villes du littoral et Tunis entraînant finalement la chute d'un pouvoir politique autoritaire qui a régné sans partage depuis 23 ans.

Cette révolution populaire est en train d'apporter des mutations sociales, économiques et politiques profondes qui vont toucher l'ensemble de la vie du pays. La dimension migratoire est également concernée et l'on a assisté déjà à une nouvelle attitude des pouvoirs publics vis-à-vis des Tunisiens émigrés d'une part, et à une revendication importante de participation à l'œuvre de reconstruction du pays exprimée par ces émigrés à travers les élites et les dirigeants associatifs actifs dans les pays d'immigration, de l'autre.

Toutefois, la redéfinition de la politique migratoire en Tunisie - qui s'inscrit dans le changement majeur qui s'annonce par l'engagement dans un processus de transition démocratique difficile certes -, va être affectée par une accélération - jamais signalée auparavant - des flux migratoires clandestins vers l'Italie.

¹ L'observatoire National de la Jeunesse a pris l'initiative en présentant la situation réelle des jeunes et son Directeur Général a annoncé et pour la première fois, dans une déclaration accordée au journal « La Presse », après le 14 janvier 2011 des chiffres jamais annoncés du chômage, notamment ceux se rapportant aux jeunes. Ainsi, selon le DG, le taux de chômage parmi les jeunes âgés de 18 à 29 ans a atteint 29,8% en 2009 ; il était de 24% en 2004, alors qu'on parle d'un taux de chômage général qui ne dépasse pas le 14% en Tunisie ! Ce taux s'avère être particulièrement très élevé parmi les diplômés de l'enseignement supérieur atteignant les 44,9%, alors que le chiffre cité officiellement fait état uniquement de 22,5% de chômeurs parmi les diplômés de l'enseignement supérieur à l'échelle nationale.

² Décret n° 2010-2948 du 9 novembre 2010 fixant les conditions, les modalités et les procédures d'octroi de l'autorisation d'exercice pour les établissements privés d'activités de placement à l'étranger.

En effet, au cours d'une période courte de 5 jours – du mercredi 9 février au dimanche 13 février 2011, plus de 5.000 immigrants tunisiens ont quitté la Tunisie et sont arrivés illégalement sur l'île italienne de Lampedusa (île au sud de la Sicile et très proche des côtes tunisiennes). Ce phénomène a déclenché de vives réactions en Italie et en France et a interpellé les pouvoirs publics tunisiens qui ont réagi fermement à l'attitude ressortant de certaines déclarations politiques en Italie relatives à la gestion du dossier de l'émigration clandestine en déclarant une opposition ferme à toute ingérence dans les affaires intérieures du pays. Cette question va être au centre des négociations entre la Tunisie et les pays de l'Union européenne (UE) et les responsables des pays européens (italien et français qui ont visité la Tunisie depuis le déclenchement des flux des migrants clandestins), ainsi que la responsable de la politique étrangère de l'UE, et va peser sur la nature de la poursuite de la migration légale prévue dans les accords bilatéraux.

Par ailleurs, cette nouvelle conjoncture annonciatrice d'une nouvelle politique migratoire en Tunisie va être marquée par un autre événement politique majeur dans la région déclenché le 17 février 2011 par un mouvement social suivi d'une « insurrection » armée dans la Libye voisine où vivent plus de 87.000 Tunisiens ; cette situation va engendrer un retour massif des émigrés tunisiens, élément qui va aggraver la situation de l'emploi dans les régions et alourdir le poids des revendications sociales des différentes catégories sociales, et remettre en cause la fonction de l'émigration en tant que facteur de régulation du marché de travail.

En outre, ce retour des migrants a été aussi accompagné par l'arrivée d'effectifs très importants de migrants réfugiés de diverses nationalités vers les frontières tuniso-libyennes. La présence de ces réfugiés en Tunisie a donné lieu au développement d'un élan de solidarité et de structures associatives locales, régionales et nationales de soutien des populations réfugiées (mais, en fait, émigrés en réalité), phénomène qui pourrait annoncer l'émergence d'associations chargées des immigrés de transit, question longtemps occultée par les pouvoirs publics.

Tels sont les éléments qui se sont produits au cours de la fin de l'année 2010 et le début de l'année en cours, et qui vont marquer le cadre sociopolitique de la migration dont les principales caractéristiques seront la rupture avec une politique migratoire suivie au cours des dernières décennies, et la fin des pratiques maintenues par des structures d'encadrement des Tunisiens à l'étranger dominées par des éléments du parti au pouvoir, ainsi qu'une réconciliation du pays avec ses élites émigrées ou souvent forcées à s'exiler. Cette présentation va faire le point de ces éléments marquants qui vont déterminer l'orientation de la politique migratoire future.

I. Une continuité dans les actions dans le domaine migratoire

L'action du gouvernement tunisien, au cours de l'année 2010, a été centrée autour de deux orientations principales à savoir la poursuite de la coopération bilatérale en matière de migration légale dans le cadre d'accords déjà signés, et la recherche de nouvelles opportunités, d'une part, et la consolidation de la participation des émigrés à l'œuvre du développement du pays, d'autre part.

1. La promotion de la migration légale

D'après les déclarations des responsables du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle en charge de l'émigration, l'émigration reste encore un élément de la stratégie de l'emploi. Les pouvoirs publics semblent être résolument favorables à l'alternative de la coopération avec les principaux pays d'accueil et à relancer la migration organisée à travers, notamment, des moyens susceptibles de renforcer la mobilité des personnes hautement qualifiées compte tenu de l'importance de cette mobilité et de ses impacts éventuels en termes de gains sur le processus de développement interne. Ils élaborent à, cet effet, un programme dont les axes suivant ont constitué l'action entreprise par les structures étatiques :

- La poursuite des négociations avec l'Italie en vue de redynamiser l'accord de migration par quotas, signé en 1998, et mis en application à partir de l'année 2000. Cependant, l'application de cet accord qui accordait un quota de 4.000 entrées de migrants par an, a vite connu un fléchissement et, en particulier, à partir de l'année 2003. En effet, quelques centaines de départs sont enregistrés uniquement chaque année et ce, faute de mécanismes appropriés. Ces résultats ont été mis en relief afin d'amener les partenaires italiens à appliquer plus de souplesse dans l'application de cet accord qui n'accorde de visa d'entrée au candidat à l'émigration qu'au vu d'un contrat de travail signé par l'employeur et validé par la direction départementale du travail.
- Le maintien des contacts avec le partenaire français pour donner plus de vigueur à l'accord tuniso-français de migration légale, signé en 2008, qui stipulait l'octroi de 9.000 visas de travail à des candidats tunisiens à l'émigration et dont l'application a été réduite en-deçà des espoirs attendus et ne dépassant pas un effectif de 3.000 par an selon les responsables de la gestion de l'émigration. La réactivation de cet accord a donné lieu à la mise en œuvre d'un programme de coopération visant au renforcement des capacités des structures chargées du placement à l'international de l'Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant. Une coopération étroite entre les deux institutions tunisiennes (ANETI) et l'Agence Nationale pour l'Emploi française (ANPE) en matière de satisfaction d'offres d'emploi en souffrance en France a été adoptée. Ainsi, il est prévu que Pôle Emploi adresse périodiquement les offres en souffrance et que l'ANETI tente de proposer des candidats tunisiens pour satisfaire des offres.

Sur un autre plan, la partie tunisienne est en train d'élaborer une amélioration de son système d'information sur l'emploi en y intégrant un sous-système d'information sur la migration dont l'objectif principal est de parvenir à une meilleure réponse aux offres d'émigration reçues.

S'agissant de la diversification des destinations de l'émigration tunisienne, les pouvoirs publics ont élaboré une politique active dans ce domaine qui implique à la fois des institutions chargées de l'émigration et celles relevant du secteur privé. Ces bureaux privés de placement à l'international doivent informer le Ministère de l'Emploi des placements qu'ils réalisent à l'étranger selon les dispositions du décret d'application les instituant.

- La mise en œuvre d'une politique migratoire proactive : cette politique définie par les pouvoirs publics part du constat que certains pays européens (établissant une liste des métiers disponibles à l'émigration) et du Golfe (affichant une volonté de réduire le poids de l'émigration asiatique) expriment la volonté de réguler les flux migratoires. Cette orientation impose aux structures tunisiennes, d'après les responsables du dossier de l'émigration, d'intégrer la gestion de la migration dans le cadre d'un partenariat actif et négocié dans l'intérêt à la fois du pays d'accueil et de la Tunisie. Cette politique active anticipe les besoins des pays d'accueil et permet de préparer les candidats potentiels à l'émigration selon les profils demandés en termes de qualification professionnelle, d'équivalence de diplômes et de niveau de langue. En outre, elle permet de définir les voies et les moyens de combattre l'émigration clandestine en ouvrant des possibilités réelles à l'émigration légale et organisée. Par ailleurs, cette politique est appelée à pallier la faiblesse du dispositif actuel de gestion de la migration qui demeure caractérisé par l'intervention de plusieurs opérateurs dont notamment : le Ministère de l'Emploi, l'Agence Tunisienne de la Coopération Technique (ATCT), l'Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE) et l'Office des Affaires consulaires relevant du Ministère des Affaires Etrangères. En l'absence d'une politique d'ensemble et d'une coordination entre ces différents acteurs, la gestion de la migration accuse un manque d'efficacité et de rendement qui milite en faveur de la mise en œuvre d'une stratégie migratoire appropriée qui permettra, d'après les responsables de la gestion de l'émigration au sein du Ministère de l'Emploi, à la Tunisie de se doter d'une capacité institutionnelle (la création de relais de prospection à l'étranger, par exemple) impulsant la réalisation des objectifs assignés à l'émigration en tant que facteur de régulation du marché de l'emploi.

- la multiplication des contacts avec plusieurs pays dont le Canada et l'Australie³ visant à la conclusion de conventions de migration légale.

2. La consolidation de la participation des émigrés au développement

Les travaux de la conférence annuelle des Tunisiens à l'étranger de l'année 2010 a inscrit, dans le cadre de ses travaux, la discussion de la problématique de la migration et son lien avec la stratégie de développement qui a abouti à la définition des moyens à mettre en œuvre en vue de consolider la participation des émigrés au développement. Cette démarche a été l'aboutissement d'un programme de coopération avec l'Organisation Internationale pour la Migration (OIM) qui visait la promotion de la participation des hommes d'affaires tunisiens installés à l'étranger au développement local, régional et national. Ce programme a été constitué de réunions d'information à l'étranger en faveur de ces acteurs organisées par les responsables de l'Office des Tunisiens à l'Etranger avec le concours des offices de développement et des agences en charge de la promotion des investissements (industrie, agriculture et tourisme) qui informaient sur les opportunités réelles d'investissement dans ces domaines.

Une série de recommandations ont été prises lors de cette conférence dont notamment :

- la consolidation du réseau bancaire en vue de mobiliser l'épargne des émigrés et sa canalisation au service du développement ;
- Le renforcement de l'assistance aux promoteurs émigrés en leur fournissant les meilleurs services et un accompagnement personnalisé lors de la mise en œuvre de leur projet d'investissement en Tunisie ;
- Le développement du partenariat entre investisseurs émigrés et promoteurs de projets nationaux en multipliant les rencontres spécialisées par secteur en vue d'aboutir à la formulation de projets d'investissements communs.

Toutefois, la formulation d'une telle stratégie, qui demeure une orientation maintes fois développée, a rencontré plusieurs obstacles au niveau de son application. Certes, les émigrés tunisiens continuent d'effectuer des transferts qui représentent d'ailleurs la 3^{ème} source de devises pour le pays, mais l'implication des hommes d'affaires émigrés dans des grands projets d'investissement à grande valeur ajoutée demeure modeste. Leur crainte est justifiée par l'absence d'un climat d'investissement favorable où règneraient la transparence nécessaire et la bonne gouvernance. Cette tendance donne la juste mesure du lien entre le politique et le respect des règles de gestion et la migration.

II. Le changement politique et la mise en œuvre d'une nouvelle politique migratoire

Au lendemain du 14 janvier 2011⁴, un nouveau rapport s'est très vite instauré avec la diaspora tunisienne résidant à l'étranger. L'exécution des actions et des programmes en faveur des Tunisiens à l'étranger - qui a été toujours confiée à des représentants du parti au pouvoir - a connu un changement radical. Les attachés sociaux affectés auprès des consulats - dont l'affiliation partisane est confirmée - ont été rapatriés et les « structures d'encadrement⁵ des émigrés » relevant de ce parti et dont la mission

³ Le Ministre australien des Affaires étrangères, Kevin Rudd, a déclaré jeudi 10 mars 2011 lors de sa visite à Tunis que « L'Australie encourage une politique migratoire basée sur la compétence » et a fait part de la disposition du gouvernement australien à ouvrir le marché de l'emploi aux Tunisiens. Il a souligné également que « l'Australie est prête à accorder des bourses de formation en faveur de jeunes personnes souhaitant mettre leur expérience au service des priorités économiques de la Tunisie ». Il a aussi affirmé la volonté de son pays de renforcer la coopération bilatérale dans les secteurs de l'éducation et de l'agriculture.

⁴ Date de départ de l'ancien président et d'entrée de la Tunisie dans un processus de transition démocratique.

⁵ 508 cellules de l'ex-parti au pouvoir et dissoutes actuellement encadraient les Tunisiens à l'étranger vivant dans les pays suivants : France, Italie, Allemagne, Belgique, Luxembourg, Autriche, Pays-Bas, Canada, Suède, Suisse, Mauritanie, Royaume-Uni, Ukraine, Espagne et États-Unis.

principale fut la propagande ont été dissoutes. Des nouveaux rapports furent très vite élaborés se concrétisant par une nouvelle forme de participation politique des élites migrantes au pouvoir politique et une revendication forte des structures associatives émigrées en vue de la reconstruction de l'avenir de la Tunisie et le succès de la transition vers la démocratie.

1. Participation de l'élite au pouvoir politique

La première nouveauté constatée au niveau de la relation du pouvoir politique avec la communauté tunisienne à l'étranger - et particulièrement avec son élite - fut l'appel adressé par le premier gouvernement provisoire aux compétences tunisiennes en vue d'intégrer l'action politique. Cette attitude représentait une rupture totale avec les options antérieures qui réduisaient la participation politique des émigrés uniquement aux élections présidentielles. En effet, « PARTICIPER À LA RECONSTRUCTION DU PAYS » a été le mot d'ordre du mouvement associatif issu de l'émigration tunisienne. L'entrée en scène de plusieurs hommes politiques binationaux a encouragé les élites expatriées à mettre leurs compétences au service de la nouvelle administration, même si les plus enthousiastes se voient accusés d'opportunisme par ceux qui ont, au pays, conduit la révolution.

L'Association des Tunisiens des Grandes Ecoles (ATUGE) incite depuis vingt ans ses membres à travailler en Tunisie. Controversée pour sa passivité au cours des années de dictature, l'ATUGE se défend toutefois de n'avoir jamais « *roulé pour personne* ». Ainsi, six ministres issus de l'émigration tunisienne ont fait leur entrée au gouvernement provisoire dont trois proviennent de l'Association Tunisienne des Grandes Ecoles (ATUGE) ; il s'agit de Mehdi Houas, Jalloul Ayed et Elyès Jouini. « *Dans nos cercles d'actifs et de membres proches, nous constatons une forte volonté d'aller sur le terrain et de participer à la reconstruction du pays, surtout chez les plus jeunes* », explique Maher Barboura, président de l'ATUGE-France.

Cette participation importante a été différemment appréciée par les observateurs politiques et les journalistes en Tunisie dont certains commentaires ont mis en relief « l'implication » de certains ministres avec l'ancien pouvoir ; cette critique a vite déclenché une réaction⁶ de la part de l'ATUGE, association qui compte trois des six ministres du premier gouvernement provisoire.

⁶En effet, l'attention autour de l'ATUGE, qui regroupe quelques 4.500 Tunisiens, est grandissante depuis la nomination au gouvernement de 6 Ministres tunisiens issus des grandes écoles françaises. Ce communiqué dresse l'historique de l'ATUGE depuis sa création à Paris et à Tunis, ainsi que ses réalisations tout au long de ses vingt ans d'activité, notamment les premiers salons de recrutement en Tunisie (depuis 1991) ayant profité à des centaines de diplômés chômeurs en Tunisie. Les débats engagés par les Atugéens sur plusieurs sujets économiques et sociaux (employabilité, entreprise familiale, etc.) en présence d'éminentes personnalités économiques et politiques tunisiennes se sont en général déroulés, selon le communiqué, sans langue de bois. Cependant, l'association ne nie pas que ses membres étaient assez timides dans leurs critiques. Le communiqué insiste par ailleurs sur l'indépendance totale de l'association de toute structure politique, notant qu'elle n'est jamais tombée dans la compromission et l'allégeance. « L'ATUGE ne roule pour personne et n'a roulé pour personne », insiste le communiqué. Tout en niant avoir eu une sollicitation officielle ou officieuse quelconque pour proposer des noms, l'association précise que trois membres sur les six du gouvernement sont adhérents, et que Sami Zaoui a démissionné du Conseil d'Administration de l'ATUGE le soir même de sa nomination au gouvernement. L'ATUGE considère, d'ailleurs, dans son communiqué, que le choix et la nomination de ces compétences tunisiennes, surtout en cette période de crise, sont, à la fois, légitimes et naturels.

L'association, qui sera plus critique et vigilante vis-à-vis de ces ministres, compte apporter sa contribution à la reconstruction du pays. En effet, plusieurs groupes de travail sont à l'œuvre à Tunis et à Paris sur différents sujets, à savoir l'entreprenariat, le développement régional et la promotion de la Tunisie. « Jugeons-les sur les actes ! », lance l'ATUGE en défense de ses membres présents au sein du gouvernement de transition, tout en insistant sur ses deux principes fondamentaux, à savoir la sincérité et l'indépendance.

Mais, au-delà de l'appréciation⁷ du rôle et de la valeur intrinsèque des ces technocrates issus de l'émigration et entrés au gouvernement, la valeur symbolique de cette entrée au sein de l'administration consacre bel et bien un changement profond de dans l'attitude vis-à-vis de l'émigration et de son élite. Elle n'est plus la source de devises pour le pays, mais elle est aussi partie prenante dans le processus de transition. En outre, ce clin d'œil a été vite perçu par le mouvement associatif indépendant longtemps ignoré voire même combattu par le pouvoir politique déchu.

2. Les associations tunisiennes à l'étranger et la participation politique en Tunisie

La diaspora tunisienne est longtemps restée muette, de peur de représailles du régime. Seule une poignée de militants déclarait son opposition à la dictature. Aujourd'hui, les jeunes émigrés s'investissent en masse dans la politique et veulent faire entendre leur voix depuis leur pays de résidence.

Les militants associatifs, en France, ne cessent de relever que « *La communauté tunisienne à l'étranger est un poids à faire entendre au pouvoir sur place, il y a beaucoup à faire ici.* ». En effet, 10% des Tunisiens vivent à l'étranger, dont 600.000 environ résident en France, et s'investissent de plus en plus dans les anciens partis de l'opposition. A titre d'exemple, dans la capitale française, la communauté tunisienne s'active, les rassemblements et initiatives politiques se multiplient.

Les présidents des associations émigrées indépendantes⁸ veulent porter la voix des émigrés au nouveau Parlement. Soutenue par d'autres organisations, l'Association des Tunisiens en France a remis le 25 février 2011 un courrier au président de la Haute Commission des Réformes Politiques⁹, afin de demander l'introduction dans la future loi électorale du « *droit de vote et d'éligibilité des Tunisiens résidant à l'étranger aux élections législatives et [du] droit de choisir, parmi eux, des représentants* ». Ainsi, trois représentants de la société civile issue de l'émigration tunisienne - dont une figure emblématique de cette mouvance interdit de revenir dans son pays depuis plus de 20 ans¹⁰ - ont été appelés à faire partie de la commission nationale des réformes politiques dont la mission principale est de préparer l'élection de l'assemblée constituante qui sera appelée à rédiger la nouvelle Constitution de la Tunisie.

Ce nouveau rapport du politique avec les Tunisiens émigrés consacrera une nouvelle attitude vis-à-vis de l'émigration qui doit rompre avec la conception réductrice du rôle des migrants : comme le souligne, à juste titre, un responsable associatif « *Les émigrés ont toujours été considérés comme une simple manne de devises, aujourd'hui nous voulons changer cela* ».

Ces militants associatifs et politiques - qui ont dénoncé pendant des décennies la dictature -, ont été rejoints dans les années 2000 par des segments plus jeunes, et qui diffusaient leur message sur

⁷ Certains des Ministres, écrit un commentateur, sont loin d'être étrangers à l'ancien régime, ni d'être exempts de conflits d'intérêts. L'article rappelle que le « Comité de haut niveau des sciences et de la technologie » créé par M. Ben Ali au début de l'année 2010, et placé sous la direction du Premier Ministre de l'époque - qui est aussi le Premier Ministre actuel - comptait parmi ses membres le même M. Houas (Ministre du Tourisme), M. El Karoui et M. Zaoui, actuel secrétaire d'état aux nouvelles technologies. Ce dernier, patron de l'Association des Tunisiens des Grandes Ecoles (ATUGE) depuis mai 2009, fit preuve d'un courage sans bornes, en refusant de signer une pétition appelant simplement à l'arrêt des tirs à balles réelles et à une discussion entre les parties, et ce, moins d'une semaine avant la chute du régime, alors que la répression faisait rage. Par contre, M. Zaoui s'empessa d'apporter son soutien, en tant que président de l'ATUGE, en septembre 2009, à Young Mediterranean Leaders, l'association de « jeunes patrons ».

⁸ Notamment les associations historiques connues pour leur opposition au pouvoir déchu et leur soutien aux forces démocratiques en Tunisie, à savoir l'Association des Tunisiens en France (ATF) et la Fédération Tunisienne des Citoyens des deux Rives (FTCR). Toutefois, nous avons souligné l'émergence d'associations de jeunes qui veulent s'engager activement dans le nouveau processus de transition de la Tunisie.

⁹ Il s'agit de l'une des 3 commissions créées par le 1^{er} gouvernement provisoire qui sera chargée de la mise en œuvre des réformes politiques et de l'élaboration de nouvelles législations relatives à la vie politique (législations régissant les partis, le nouveau Code de la presse, Code électoral, etc.).

¹⁰ Il s'agit de K. Jendoubi, Président du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme.

Internet. Les associations historiques de l'émigration, comme la Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives (FTCR) et l'Association des Tunisiens en France (ATF) ont d'abord été le sas par lequel se sont engagés de nombreux jeunes. Elles sont désormais entourées de plusieurs collectifs d'étudiants désireux d'être acteurs du changement.

Certains responsables associatifs résidant à l'étranger¹¹ et en France, en particulier, ont fait le choix de retourner à Tunis. Un ancien responsable du Mouvement de l'Immigration et des Banlieues (MIB) fait partie d'un groupe de Tunisiens qui constitue de fait le bureau politique du Parti Démocrate Progressiste (PDP) en France ; il préfère, avec ses camarades, rentrer et « *terminer la révolution* », plutôt que de se « *partager le gâteau* ».

III. Les flux de migration clandestine vers l'Italie et des retours intensifs et leurs impacts sociopolitiques

Le dossier de l'émigration dans la Tunisie en transition sera marqué par deux événements de grande envergure à savoir le déclenchement d'un mouvement de migration clandestine inédit depuis l'émergence de l'émigration irrégulière de Tunisiens dans les années 90, et les retours massifs d'émigrés tunisiens accompagnés d'effectifs importants de réfugiés de Libye en pleine révolte sociale armée.

Le premier phénomène - qui s'est amplifié au moment où le contrôle des frontières semblait fléchir-, a créé un fait dont la gestion se complique dans une étape de reconstruction, et a fait remonter en surface une crainte alimentée par une comparaison avec une invasion qui a amené la Présidente du Parti de l'extrême droite française à effectuer « une mission » vers l'île italienne de Lampedusa. Cette question a mis en relief la dimension du contrôle de l'émigration, ainsi que la réalité de la migration légale proposée par les pays d'immigration comme « alternative » à la migration clandestine.

Cet accroissement soudain des flux de migrants clandestins a été suivi par le retour de plus de 33.000 émigrés tunisiens de Libye et l'entrée de plus de 120.000 réfugiés de diverses nationalités dans de petites localités tunisiennes autour des frontières tuniso-libyennes.

Ces deux événements ont eu des impacts divers dont il est prématuré d'analyser et d'évaluer la teneur ; toutefois, l'on peut d'ores-et-déjà relever que le premier phénomène a interpellé les décideurs politiques sur les deux rives de la Méditerranée, tandis que le second a engendré un élan de solidarité au niveau de la société tunisienne qui a vite trouvé les formes d'organisation officielle et associative qui a permis de gérer cet afflux de réfugiés.

1. La migration clandestine des Tunisiens vers l'Italie et ses incidences

Plus de 5.000 Tunisiens ont débarqué dans la petite île de Lampedusa au cours d'une période des cinq derniers jours qui a débuté le 14 février 2011. Cet afflux équivaut à la mesure de la migration enregistrée au cours des douze mois sur l'ensemble des côtes italiennes. Les réactions en Italie et en

¹¹ Il s'agit de Bashar Lazaar qui a fondé une association, et lancé un appel à la jeunesse tunisienne depuis le dimanche 30 janvier 2011, et fondé l'association : « SAWTY : Sawt Chabeb Tounes ('ma voix')/VOTY (Voice Of the Tunisian Youth) ». Dans son appel, l'on peut lire : « Moi, Bashar Lazaar, jeune du monde, Tunisien d'origine et de cœur, suis prêt à suspendre mes études au Boston College à 19 ans et à quitter Boston pour rentrer en Tunisie car je ne pense pas que l'on puisse aujourd'hui œuvrer seulement à travers Facebook et autres réseaux sociaux. Je lance cet appel en association avec Ismail Beji, étudiant tunisien de 19 ans en Economie Appliquée à l'université Paris Dauphine et Yassine Redissi, jeune tunisien âgé de 23 ans, étudiant en master Marketing à l'Institut des Hautes Etudes Commerciales de Carthage, ayant décidé de mettre en suspens son cursus universitaire afin de se consacrer à plein temps à la vie associative auprès des jeunes tunisiens. Nous avons décidé de démarrer une association au nom de SAWTY (ma voix) : Sawt Chebab Tounes/VOTY : Voice of the Tunisian Youth, et faisons appel à tous les jeunes épris de liberté et animés par l'amour de la Tunisie de venir appuyer notre initiative et notre démarche et ce, quels que soient vos origines sociales, académiques, convictions politiques ou religieuses, pour que la voix des jeunes continue à être entendue et à peser d'une façon constructive durant cette phase de transition démocratique »

Europe se sont vite manifestées ; le gouvernement italien a décrété l'état d'urgence humanitaire et rouvert à la hâte le centre de rétention de cette petite île à mi-distance entre la Sicile et le Maghreb.

Les commentaires des responsables italiens se sont intensifiés, et n'hésitent pas à amplifier un phénomène certes inhabituel. C'est un exode "de dimension biblique", a commenté le maire de la petite île située à 138 km de la Tunisie. Cet exode intervient alors que le gouvernement tunisien de transition semble dépassé dans un pays en totale reconstruction. Or, on a remarqué que les flux des migrants clandestins se sont suspendus après l'intensification des contrôles des gardes-frontières tunisiens.

« Le problème est que l'accord bilatéral que nous avons avec la Tunisie, qui permettait jusqu'à présent de gérer efficacement l'immigration illégale, n'est pas appliqué en raison de la crise », avait expliqué vendredi le ministre italien de l'Intérieur Roberto Maroni.

Le Ministre italien des Affaires étrangères, Franco Frattini, a demandé l'intervention urgente de l'Union européenne pour « ne pas laisser l'Italie seule » face à cet exode, qu'il compare à celui des Albanais en 1991. Au lendemain de la mort du dictateur Enver Hodja, 15.000 d'entre eux avaient gagné les Pouilles. L'Italie souhaite, en particulier, que les Vingt-Sept réactivent une mission commune d'interception et de patrouille au large des côtes tunisiennes qui devrait dissuader les départs d'immigrés. Les Ministres de l'Intérieur devraient se déterminer dans les dix prochains jours. Franco Frattini espère que des unités navales et aériennes de plusieurs pays, notamment la France, l'Espagne, le Portugal et la Grèce, y participeront. L'Italie voudrait aussi dépêcher des policiers vers les ports tunisiens.

En France, le nouveau Ministre de l'Intérieur, Claude Guéant, qui a fait de la lutte contre l'immigration irrégulière une de ses priorités, a demandé vendredi à l'Italie de « retenir » les Tunisiens qui fuient leur pays en proie à des bouleversements politiques.

La réaction des autorités provisoires tunisiennes a été immédiate en s'indignant face à toute tentative d'ingérence suite à la déclaration du Ministre italien de l'Intérieur et membre de la Ligue du Nord connue par son appartenance à la droite extrême. Cette indignation a été soutenue par des représentants de la société civile et, notamment, par les associations des magistrats et des avocats. En outre, l'intensification des contrôles des frontières maritimes par les autorités tunisiennes, en respect de ses engagements, a été déclenchée donnant lieu à l'échec des tentatives de migration clandestine.

Cependant, force est de constater que l'approche en matière de gestion de cette crise a été centrée sur une philosophie strictement sécuritaire, et les autorités publiques italiennes et françaises n'ont aucunement signalé leur véritable intention de redynamiser les accords de migration légale qu'ils ont signé avec la Tunisie afin que les quotas prévus (soit 4.000 visas de travail pour l'Italie, et 9.000 visas de travail pour la France) soient réellement réalisés.

Il fallait attendre la réaction de l'UE : la chef de la diplomatie de l'UE, Catherine Ashton, qui est arrivée à Tunis pour une visite de quelques heures après les événements, a déclaré apporter le soutien de l'Union européenne au processus de transition politique en Tunisie, et a évoqué les moyens d'endiguer le flux de clandestins tunisiens vers l'Europe. Elle a annoncé, également, lors de cette visite, des engagements financiers de l'UE en faveur de la Tunisie : 258 millions d'Euros d'ici 2013, dont 17 millions devant être débloqués "immédiatement". L'Italie, elle, demande 100 millions pour faire face à la vague de migrants tunisiens à ses frontières.

Lors d'une conférence de presse, la Haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a précisé que ces aides étaient des dons et non des prêts. Catherine Ashton a par ailleurs déclaré avoir eu des « discussions franches et ouvertes » avec les responsables de la Banque européenne d'investissement (BEI) qui ont porté sur « la mobilisation, cette année, pour la région du voisinage sud, centrée tout d'abord sur la Tunisie », d'une enveloppe d'un milliard d'euros « à priori » destinée à impulser les PME et à promouvoir les projets d'infrastructures.

Cette déclaration ne fait que confirmer l'importance accordée à l'approche sécuritaire dans le traitement de la question migratoire ; en effet, la comparaison de la demande italienne estimée à 100

millions d'Euros pour gérer cette situation immédiate avec la somme de 258 millions d'Euros qui sera accordée à la Tunisie d'ici 2013 dont 17 millions à débloquer immédiatement (contre 100 millions déblocables immédiatement pour l'Italie) témoigne de la priorité du sécuritaire par rapport à l'urgence du développement pour gérer la pression migratoire en Tunisie .

2. Les retours massifs des émigrés et l'intensification des effectifs de réfugiés de Libye : impacts et solutions apportées

La dégradation de la situation sociale et sécuritaire en Libye - dont le peuple est victime de son dictateur - a donné lieu à un retour massif de retour d'émigrés tunisiens : cette situation rappelle les événements de 1985, année où les autorités libyennes ont décidé l'expulsion totale des travailleurs tunisiens à la suite d'un différent politique entre les deux pays. Seulement, cette expulsion s'est réalisée dans un contexte politique différent et n'a pas été aggravée par l'arrivée importante de réfugiés retardant leur intégration socio-économique dans un contexte économique caractérisé par des difficultés réelles d'un pays en transition.

Ainsi, les préoccupations des 33.000 ressortissants tunisiens de retour de Libye ont été au centre de la réunion de la Commission nationale de suivi de la situation à la frontière tuniso-libyenne, tenue le 15 mars 2011 à Tunis. Le Ministère des Affaires sociales, en charge du dossier, a précisé qu'à présent, les efforts étaient axés sur l'examen des moyens propres à favoriser l'intégration des Tunisiens qui rentrent de Libye au sein de la vie socio-économique en Tunisie. Une série de mesures pratiques seront prises d'urgence en leur faveur, a-t-il affirmé.

Toutefois, les solutions préconisées dans la conjoncture actuelle semblent difficiles à mettre en œuvre dans la mesure encore où la relance de la machine économique tarde à se réaliser et risque de s'aggraver avec une saison touristique (secteur qui emploie plus de 350.000 salariés) qui ne s'annonce pas fructueuse. Les perspectives à court terme semblent se diriger vers la consolidation de l'élan de solidarité nationale et la mobilisation de budgets spécifiques en faveur des régions connues pour l'importance de leur migration vers la Libye.

S'agissant de la gestion du dossier des réfugiés, force est de constater qu'à côté de sa prise en charge par les structures étatiques et du concours des organisations internationales et du soutien des pays, un élan de la solidarité au niveau de la société civile a été fortement observé. Des associations de soutien aux migrants et aux réfugiés ont vu le jour et ont pris en charge les besoins urgents de cette population.

Conclusion

L'année 2011 a confirmé une rupture dans la gestion de la question migratoire en Tunisie. S'il est prématuré de parler d'une nouvelle politique migratoire, qui reste certainement à élaborer, on constate un changement profond dans les relations qu'entretient le pays avec sa communauté émigrée et son élite. En effet, elle est réellement conçue comme partie intégrante du peuple tunisien et, par conséquent, concernée par son développement. En outre, toutes les formes anciennes de prise en charge des préoccupations des Tunisiens à l'étranger - notamment à travers des structures inféodées au pouvoir - vont disparaître au profit d'associations autonomes d'émigrés qui seront le véritable porte-parole de leurs revendications.

Dans ce cadre, ces associations issues de l'émigration sont en cours de préparation des assises de l'émigration devant se tenir au cours du mois de mai 2011 et qui vont déboucher, selon les organisateurs de cette rencontre, sur la formulation d'un cahier de doléances à présenter aux pouvoirs publics. Notons que lors du forum social Maghreb Machrek (22 et 23 avril 2011), les principales revendications étaient les suivantes : un accueil digne pour les migrants irréguliers et l'arrêt des expulsions, la suspension et la renégociation de tous les accords de réadmission (y compris accords de gestion concertée), la ratification et l'application par les pays d'accueil de la Convention internationale sur la protection des migrants et de leurs familles, et enfin la libre circulation dans l'espace méditerranéen

Enfin, la gestion de la question migratoire avec les pays partenaires et, notamment européens, reste à reformuler en fonction des évolutions actuelles et selon les exigences du développement d'une migration légale pour contrecarrer les flux migratoires clandestins et ce, dans le cadre d'une approche globale accordant à la dimension du développement la priorité absolue.